



Fédération Française
de Spéléologie

CONTRAT D'ÉDITION



REALISATION DES REVUES FEDERALES SPELUNCA et KARSTOLOGIA

Entre les contractants :

La Fédération française de spéléologie, ci-après dénommée « FFS », association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé 28 rue Delandine 69002 LYON (France)

représentée par sa Président, Monsieur Gaël KANEKO

D'une part,

Et,

GAP EDITIONS,, ci-après dénommé « GAP »

ayant pour numéro unique d'identification RCS Chambéry B 343 425 583

dont le siège est situé 2 rue du Marais ZAC du Puits d'Ordet 73190 CHALLES LES EAUX (France)

représentée par son gérant, Monsieur Guy PAJEAN,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Le présent contrat vise à définir les conditions d'édition des revues de la Fédération Française de Spéléologie :

SPELUNCA : revue trimestrielle
KARSTOLOGIA : revue semestrielle

1 - OBLIGATIONS DE GAP EDITIONS

GAP s'engage à effectuer la mise en page, la réalisation, le tirage, le routage et des publications régulières de la FFS : SPELUNCA, KARSTOLOGIA.

Ces prestations concernent les deux revues et devront être effectuées sous les directives techniques des Rédacteurs en Chef de ces revues, SPELUNCA et KARSTOLOGIA.

GAP s'engage à informer la FFS de tout retard lui étant imputable ou non pour les parutions mentionnées.



28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire) de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

www.ffspeleo.fr

GP

GK

GAP s'engage à ne pas lancer les impressions d'un nouveau numéro sans BAT (Bon à tirer). Le BAT est donné par le ou la Président(e) de la FFS pour SPELUNCA et par les Présidents de la FFS et de l'AFK pour KARSTOLOGIA (ou leurs représentants).

2 - OBLIGATIONS DE LA FFS

La FFS s'engage à fournir à GAP, tous les éléments nécessaires à la bonne exécution de ses prestations, à savoir :

- Les documents relatifs à l'exécution des travaux demandés dans les délais compatibles avec les dates de parution prévues au calendrier (au minimum 6 semaines avant la date de parution)
- Les éléments de gestion postale des revues dans les délais compatibles avec les dates de parution,
- Les bons à tirer nécessaires au lancement de l'impression, ceux-ci devront être transmis au plus tard 3 semaines avant parution.
- Les dates de parutions prévues.

3 - OBLIGATIONS CONJOINTES

Le calendrier de parution pour l'année N+1 est fixé chaque année au plus tard le 31 décembre de l'année N. Il fait l'objet d'un avenant au présent contrat et est transmis par la FFS à GAP EDITIONS.

4 - NOMBRE D'EXEMPLAIRES

Le nombre d'exemplaires à imprimer par revue sera porté à la connaissance du partenaire dans des délais compatibles avec la date de parution prévue. Il est contractuellement fixé à 2450 exemplaires pour SPELUNCA et 1250 exemplaires pour KARSTOLOGIA.

Le nombre d'exemplaires peut être revu à la hausse ou à la baisse sur demande de la FFS, dans ce cas il sera établi un avenant spécifique fixant les conditions de rémunérations correspondantes.

5 - COUT DE FABRICATION DES REVUES

Le coût de fabrication, façonnage et routage est fixé à 4300 €HT par numéro pour SPELUNCA et 3550 €HT par numéro pour KARSTOLOGIA.

Le coût des travaux liés au maquetage et à la préparation de la fabrication est fixé à 4800 €HT par numéro pour SPELUNCA et 3750 €HT par numéro pour KARSTOLOGIA.

Le prix sera actualisé au 31 décembre de l'année en cours. La fixation du nouveau prix de fabrication sera établie conjointement entre la FFS et GAP et fera l'objet d'un avenant au présent contrat, suivant l'indice.

6 - PAIEMENT DES FACTURES

La FFS paiera les travaux effectués sur présentation de facture dans un délai maximum de 30 jours (suivant la réception de la facture), sous réserve de l'expédition des revues ;

7 - REGIE PUBLICITAIRE

GAP est chargé par la FFS de la régie publicitaire des revues fédérales SPELUNCA et KARSTOLOGIA. Pour cette fonction, GAP sera rémunéré suivant un barème défini préalablement à l'annexe 1.

La FFS conserve néanmoins la possibilité d'assurer une régie complémentaire et d'apporter directement des annonceurs. Dans ce cas, les éléments relatifs à l'exécution des contrats publicitaires des revues (typons envoyés par les annonceurs) devront être fournis au minimum 4 semaines avant la date de parution.

Les revenus de la régie publicitaire feront l'objet d'une déclaration trimestrielle à la FFS. Ils seront facturés un fois par an par la FFS à l'imprimeur, la rémunération de GAP sera déduite de cette facture.

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire) de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).



8 - DUREE DU CONTRAT

Le contrat est valable jusqu'au 31 décembre 2020. Il pourra être dénoncée par chacune des parties durant cette période moyennant un préavis de deux numéros de SPELUNCA ou de un numéro de KARSTOLOGIA.

9 - LITIGES

A tout problème naissant dans l'exécution dudit contrat sera recherchée une solution amiable entre les deux parties. En cas d'impossibilité d'accord entre celles-ci, seul le Tribunal de Commerce de Lyon sera compétent pour statuer.

Fait à Lyon, le 23 mai 2016

Pour la FFS,

Gaël KANEKO
Président



Pour GAP EDITIONS

Guy PAJEAN
Gérant



ANNEXE 1

REMUNERATION DE LA REGIE PUBLICITAIRE

Jusqu'à 7 000 €/an : 20 %

De 8 000 à 20 000 €/an : 25 %

Au-delà de 20 000 €/an : 30 %

